



Nous vous invitons à lire attentivement ce document. En vous inscrivant au Club, vous en acceptez toutes les clauses.

## Le Club s'engage :

- à licencier auprès de la FFG chaque adhérent et souscrire à l'assurance de base liée à la licence.
- orienter les athlètes dans les activités qui correspondent à leurs capacités et aspirations et assurer les cours aux lieux et heures fixés.
- communiquer par voie d'affichage, mail, site et facebook toutes les informations et en particulier les calendriers.
- se tenir informé des évolutions des programmes et former son encadrement de manière continue.
- constituer les équipes compétitives en tenant compte des capacités, ponctualité et investissement des athlètes.
- payer les droits d'engagements de tous les athlètes à toutes les compétitions.
- les minibus du Club sont prioritairement réservés au transport des encadrants, juges et dirigeants. Le transport des athlètes n'est pas à la charge du Club. Exceptionnellement s'il est possible de véhiculer des athlètes (en cas de places disponibles) le coût sera facturé.

## Les Parents s'engagent :

- les déplacements sont à charge des parents. En particulier pour se rendre aux compétitions, l'initiative d'un covoiturage ou la prise en charge d'un athlète sans moyen de transport est à l'initiative des parents.
- à respecter toutes les dates des Convocations, Animations et Compétitions où sont enfant est concerné. A défaut, et donc en cas d'absence sans raison valable ou au minimum 15 jours avant, le Club retiendra les frais engagés sur le chèque de Caution (pour les catégories concernées) et/ou appréciera la situation avant de valider un renouvellement d'adhésion la saison suivante.
- à s'informer de manière permanente au moyen du site Club, facebook, tableaux d'affichages et mailing Club (Gest Gym).
- à informer au plus tôt le Club de toutes modifications intervenues sur les informations que vous avez donné dans le dossier d'inscription.
- à respecter les délais de paiement des cotisations. A défaut le Club ne prendra pas le risque d'accepter la participation de l'athlète aux activités de tous ordres.
- à prévenir des absences aux entraînements, de maladie, d'accident (se rapprocher impérativement d'un dirigeant dans les 3 jours qui suivent).
- A accompagner et venir rechercher l'enfant mineur dans la salle aux heures de ses cours. En tout état de cause, les entraîneurs ne laissent pas partir l'enfant seul, même si vous l'attendez sur le parking du gymnase.

## Les Gyms s'engagent :

- à être présents à tous les entraînements de son groupe.
- se conformer à toutes les règles qui régissent le sport gymnastique.
- à avoir sur soi, à chaque sortie gymnique, sa licence. Se renseigner sur la manière de l'obtenir.
- à pratiquer en tenues appropriées aux entraînements (vêtements près du corps - survêtements proscrits - pieds nus - cheveux attachés - ne pas porter de chaîne, bijoux, bagues, boucles d'oreilles etc..). Il en est de même en compétition.
- ne pas utiliser son téléphone portable ou supports musicaux en salle d'entraînement.
- installer en début et ranger à la fin des cours les matériels des différents ateliers mis en œuvre par l'encadrement